

Ajaccio le 16 / 11 / 2021 N° 1070

	S.A.D	<u>Chiffre de Commerce</u>
DIR		<u>et d'Industrie</u>
DIR, Adj		<u>de Corse</u>
Adj DIR		
SR		
STEC		
SBCP	X	

DST
(S.A.D.)

Figari, le 22 Novembre 2021

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
(DREAL) Corse**
Centre Administratif PAGLIA ORBA
Lieu-dit La Croix d'Alexandre
20090 AJACCIO

Nos Réf. : LP/RL/EC - DCA **A12**

Vos Réf. : Mails du 11/03/21 et 16/11/21

Objet : Demande d'autorisation de destruction et de perturbation intentionnelle du Goéland Leucopnée, de la Corneille mantelée, du Héron cendré, Milan noir, du Faucon Crécerelle, Engoulevent d'Europe, Martinet noir, Moineau domestique sur l'aéroport de Figari Sud Corse

Pièces jointes :

- Arrêté fixant de façon occasionnelle les mise en œuvre des mesures d'effarouchement ou de prélèvement d'animaux sur l'aérodrome de Figari

- Demande de perturbation intentionnelle et de destruction de spécimens d'espèces animales protégées « CERFA 13616-01 »

- Liste du personnel SPPA autorisé à effectuer la destruction d'animaux sur l'aéroport Figari Sud Corse

- Niveau du risque animalier concernant la présence du Goéland Leucopnée, la Corneille mantelée, le Héron cendré, le Milan noir, le Faucon Crécerelle, l'Engoulevent d'Europe, le Martinet noir et le Moineau domestique sur l'aéroport de Figari, (données DGAC/STAC)

Affaire suivie par : Eric Clementi

Tél 04 95 71 10 11

Mail : eric.clementi@sudcorse.cci.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la lutte contre le péril aviaire sur l'aéroport Figari Sud corse, conformément au b) de l'article D213.213-1-14 du code de l'aviation civile et au regard de la dangerosité que représentent ces espèces pour les aéronefs lors des phases d'atterrissage et de décollage, je sollicite par la présente une autorisation de perturbation intentionnelle de manière occasionnelle ou permanente ainsi que de destruction sur une période de 3 ans des Goélants Leucopnées, des Corneilles mantelées, des Hérons cendrés, des Milans noirs, des Faucons Crécerelles, des Engoulevents d'Europe, des Martinets noirs et des Moineaux domestiques, afin de poursuivre nos efforts visant à réduire la présence aviaire sur la plateforme.

En tout état de cause, les actions de prélèvement sollicitées n'interviendront que dans le cas où les actions d'effarouchement resteraient inefficaces et le nombre de prélèvements, dont je vous laisse fixer les limites, restera très faible pour les espèces concernées au regard des populations présentes sur la zone aéroportuaire et ne mettront pas en péril la survie de chaque espèce en Corse.

Notre action vise essentiellement, à rendre le milieu aéroportuaire le plus inhospitalier possible à la présence de ces espèces, et plus particulièrement à proximité des zones d'évolution des aéronefs afin d'améliorer la sécurité des passagers.

Les services de l'aéroport restent à votre disposition pour tout complément d'information sur ce dossier, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur

Laurent POGGI